

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 OCTOBRE 2021

Ouverture de séance à 18h00.

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

2 - APPEL DES CONSEILLERS :

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, ZELLNER Claude.

Absents excusés : DEPEAUX-JAMET Isabelle donne procuration à BLANCHET Michel, REMIZE Philippe donne procuration à FARGUETTE Virginia.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

3 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2021 :

PARAGRAPHE 3 , 3ème alinéa :

Remplacer « Et peux-tu avoir.... » par « Et demande à avoir... »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4 - CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA HALLE ET DE LA PLACETTE :

Monsieur le Maire a sollicité 4 architectes pour les travaux d'aménagement de la halle et de la placette.

La SARL Paysage Conception est la seule société à avoir répondu.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre faite par la SARL Paysage Conception (24100 Bergerac) pour un montant de 4 200,00€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

5 - AUTORISATION DE VENTE D'UN BIEN PAR L'EPFNA À LA COMMUNE DE LANQUAIS ET VALIDATION DU PRIX DE CESSION :

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par convention en date du 14 septembre 2021, avait sollicité l'EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) pour l'acquisition d'un bien situé au 6 Grand'Rue à Lanquais pour un montant de 51 644,80€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la vente du bien situé 6 Grand'Rue pour un montant de 51 644,80€ TTC par l'EPFNA à la commune de Lanquais.

6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE REVÊTEMENT DU PARKING DE L'ATELIER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation du parking situé devant l'atelier municipal doivent être effectués.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'offre de la société EUROVIA (24100 BERGERAC) pour un montant de 16 116,18€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

7 – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

A – ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES :

Dans le cadre de son programme 2020, la Communauté de Communes Bastides Dordogne du Périgord (CCBDP) prévoit les travaux de mise en œuvre de l'assainissement collectif sur la commune de Lanquais.

La réalisation de ces travaux implique la nécessité de reprendre le collecteur d'eau pluvial actuellement en place pour un montant de 154 630,27€ H.T.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental et de l'État (DETR) pour l'octroi de subventions.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux de reprise du collecteur d'eau pluvial dans le cadre de mise en œuvre de l'assainissement collectif et autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- le Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental à hauteur de 38 657,56€ soit 25% du montant H.T.
- les services de l'État pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 69 583,62€ soit 45% du montant des travaux H.T. (40% + 5% ZRR – *Zone de Revitalisation Rurale*).

B – BÂCHES INCENDIE :

Afin de finaliser la couverture de la commune en terme de sécurité incendie il convient d'équiper le lac d'une prise d'eau et d'installer deux bâches incendie ; une aux Roques Basses et une aux Roques Hautes.

Le montant de ces travaux s'élève à 36 817,38€ H.T.,

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental et l'État (DETR) pour l'octroi de subventions.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en place d'une prise d'eau au Lac et l'installation des bâches incendie et autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- le Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental à hauteur de 9 204,34€ soit 25% du montant H.T.,
- les services de l'État pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 16 567,82€ soit 45% du montant des travaux H.T. (40% + 5% ZRR).

C – MONUMENT AUX MORTS :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur le monument aux morts – nettoyage du monument et mise à jour des plaques énumérant les soldats morts pour la France au cours des différents conflits.

Le montant des travaux s'élèvent à 4 391,78€ H.T.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter l'État (DETR), le Souvenir Français et la FNACA pour l'octroi d'une subventions.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux sur le monument aux morts et autorise Monsieur le Maire à solliciter :

- les services de l'État pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 1 976,30€ soit 45% du montant des travaux H.T. (40% + 5% ZRR),

8 – PRIMES ET INDEMNITÉ :

A – AGENTS EN CONTRAT PEC ET AVENANT À LEUR CONTRAT :

Monsieur le Maire explique le souhait d'allouer une prime exceptionnelle pour les deux agents de la commune sous contrats Parcours Emploi Compétence.

Compte tenu des indemnités qui sont attribuées au personnel communal de droit public fonctionnaire stagiaire et titulaire et dont ne peut bénéficier un agent en contrat de droit privé, Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle au personnel en contrat PEC Il propose une prime de 320,00€ à chaque agent pour l'année 2021.

Le contrat PEC ne prévoyant pas l'attribution d'une prime, Monsieur le Maire propose de faire un avenant au contrat PEC afin de pouvoir verser cette prime exceptionnelle aux agents concernés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre un avenant au contrat de travail PEC pour permettre le versement de la prime de 320,00€ aux agents concernés.

B – AGENT EN CDD DE 27 Heures :

Monsieur le Maire explique le souhait d'allouer une prime exceptionnelle à un agent contractuel de droit public.

Compte tenu des indemnités qui sont attribuées au personnel communal de droit public fonctionnaire stagiaire et titulaire et dont ne peut bénéficier un agent en contrat de droit public, Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle de 430,00€ à un agent en CDD de 27 Heures pour l'année 2021.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la prime de 430,00€ à l'agent concerné.

9 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Françoise FOUCAUD assure l'ouverture, la fermeture et la sonnerie des cloches de l'église et qu'il est nécessaire de lui verser, pour l'année 2021, une indemnité de 180,00€ pour cette tâche.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à verser l'indemnité de 180,00€ à Madame Françoise FOUCAUD.

10 – ANNULATION DE SUBVENTIONS DETR 2020 ET RÉGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT :

Rappel :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin de stationnement dans la communal, un projet de création d'une aire de stationnement sur un terrain de 2 200 m² pour une capacité de 44 places avait été approuvé à la réunion de Conseil Municipal du 11 janvier 2020.

Le coût de cette opération avait été estimé à 129 149€ HT, travaux optionnels compris.

Les demandes de subventions à l'État au titre de la DETR 2020 pour un montant de 45 202€ (30% + 5% ZRR) et à la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 51 660€ (40%).

Or la commune n'ayant, à ce jour, pas acquis le terrain, le projet est abandonné. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler les demandes de subventions.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'annulation du projet d'aire de stationnement et l'annulation des demandes de subventions.

11 – TRAVAUX D'ENTRETIEN CHEZ MADAME BORIE :

Tous les ans, par courrier, Monsieur le Maire demande à Madame BORIE Marie Roselyne de bien vouloir effectuer le nettoyage de ses parcelles D401, D405, D1219, D1552, D1607 et D1674 en raison des risques incendies.

Dans son dernier courrier, Monsieur le Maire à mis Madame BORIE en demeure l'exécution de l'entretien des parcelles avant le 1^{er} août 2021.

À la demande de Madame BORIE, la commune a effectué les travaux d'entretien pour un montant de 450,00€ et lui facturera les frais avancés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de facturer les frais d'entretien de ses parcelles à Madame BORIE pour un montant de 450,00€.

12 – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur le Maire indique qu'il a désigné comme Commissaire Enquêtrice Madame Josette COUDERC et propose que les enquêtes se déroulent durant la période de janvier à février 2022.

13 – BILAN CANTINE :

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la cantine pour l'année 2020-2021.

Celui-ci présente un solde positif de 19 831,72€.

Madame FARGUETTE indique que désormais la viande sera fournie par la boucherie MIOT de MOULEYDIER (anciennement PETIT).

14 – RÉCAPITULATIF DES CONSOMMATIONS 2020 DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Pour information, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents récapitulatifs des différentes consommations des bâtiments communaux.

15 - CHOIX DES COLIS DE FIN D'ANNÉE :

Monsieur le Maire présente des devis concernant les colis de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité choisit comme fournisseur « LES PAPILLONS BLANCS de BERGERAC – Site de GAMMAREIX » pour les montants suivant :

- colis pour personne seule : 16,75€ TTC
- colis pour couple : 32,85€ TTC

16 – QUESTIONS DIVERSES :

A – TRANSFERT DE CRÉDITS :

Monsieur le Maire propose de modifier le budget 2021 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant (€)
2041582	Bâtiments et installations	- 3200,84
2031	Frais d'études	3 200,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications budgétaire.

B – ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL :

Monsieur le Maire indique qu'un chemin rural arrive en impasse à la propriété de Monsieur GAILLARD Jean Louis située aux Roques Hautes. Une partie de ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public et constitue une charge pour la commune.

Pour cela et conformément à l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie de ce chemin rural.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, la Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette demande et

décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural concerné,
- que les frais de géomètre seront à la charge de la commune,
- que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- que les frais de publication de l'acte seront à la charge de la commune ;

autorise :

- Monsieur le Maire à choisir un Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

C - CONTRA PEC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt du contrat PEC de Monsieur DULYS Gérémy.

D – NOMINATION À LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE :

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal le mail reçu du Conseil Régional :

Monsieur Christophe CATHUS a été nommé Conseiller Régional Délégué au Patrimoine Historique de Nouvelle-Aquitaine par Monsieur le Président de Région Alain ROUSSET.

Il exercera cette responsabilité auprès de Madame Charline CLAVEAU nouvelle Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales.

E – TRAVAUX DE VOIRIE2021 :

Les travaux de voirie effectués sur la commune de Lanquais par l'entreprise ETR/EUROVIA sont terminés.

Le Conseil Municipal n'a pas de remarques à formuler.

La réception de ces travaux peut être prononcée.

F – PROCHAINE RÉUNION :

SAMEDI 11 DECEMBRE 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.